

COMPTES ANNUELLES

SASU AB HOLDING

Exercice du 02/06/2023 au 30/06/2024

Bilan AB HOLDING
Exercice du 02/06/2023 au 30/06/2024

ACTIF	30/06/24			PASSIF	30/06/24
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net		
Actif immobilisé (a) :				Capitaux propres (c) :	
Immobilitisations incorporelles:				Capital	1 000
- fonds commercial (b)			0	Ecart de réévaluation (c)	
- autres			0	Réserves:	
Immobilitisations corporelles			0	- réserve légale	
Immobilitisations financières (1)			0	- réserves réglementées	
Total I	0	0	0	- autres (4)	
Actif circulant :				Report à nouveau (d)	
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)			0	Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)	-183
Marchandises (a)			0	Provisions réglementées	
Avances et acomptes versés sur commandes			0	Total I	817
Créances (2):				Provisions pour risques et charges (II)	
- clients et comptes rattachés (a)			0	Dettes (5) :	
- autres (3)			0	Emprunts et dettes assimilées	
Valeurs mobilières de placement			0	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Disponibilités (autres que caisse)	817		817	Fournisseurs et comptes rattachés	
Caisse			0	Autres (3)	
Total II	817	0	817	Total III	0
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)			0	Produits constatés d'avance (2) (IV)	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	817	0	817	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	817
(1) Dont à moins d'un an				(4) Dont réserves statutaires	
(2) Dont à plus d'un an				(5) Dont à plus de 5 ans	
(3) Dont comptes courants d'associés				Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	
				Dont à moins d'un an	

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ".
En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Y compris droit au bail.

(c) A détailler conformément à la législation en vigueur.

(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.

(*) Le cas échéant, les entités ouvrent un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.



AB

Compte de résultat, AB HOLDING

Exercice du 02/06/2023 au 30/06/2024

	30/06/24
Produits d'exploitation (hors taxes) :	
Ventes de marchandises	
Production vendue [bien et services] (a)	
Production stockée (b)	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Autres produits	
Total I	0
<i>dont à l'exportation</i>	
Charges d'exploitation (hors taxes) :	
Achats de marchandises (c)	
Variation des stocks [marchandises] (d)	
Achats d'approvisionnements (c)	
Variation de stocks d'approvisionnements (d)	
Autres charges externes*	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Rémunération du personnel	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements	
Dotations aux provisions	
Autres charges	
Total II	0
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	0
Produits financiers (1) (III)	
Charges financières (IV)	183
Produits exceptionnels (1) (V)	
Charges exceptionnelles (VI)	
Impôts sur les bénéfices (VII)	
BENEFICE ou PERTE (I-II+III-IV-V+VI-VII)	-183
* Y compris:	
- redevances de crédit-bail mobilier ;	
- redevances de crédit-bail immobilier.	
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)	
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V-VI) ou (VI-V)	

- (a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.
 (b) Stock final moins stock initial.
 (c) Y compris droits de douane.
 (d) Stock initial moins stock final.



AB



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	02/06/2023	et clos le	30/06/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AB HOLDING			1 RUE DES VIGNES DE LA BROUSSE 28500 VERNOUILLET		
SIRET	9	5	3	3	7 5 3 2 6 0 0 0 1 4
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
1 RUE DES VIGNES DE LA BROUSSE 28500 VERNOUILLET					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Holding		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI	NON	X	Si oui, indication du logiciel utilisé		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 21/10/2024		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Lieu : Vernouillet		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Qualité et nom du signataire: Président BALBADAoui Anass		
Prestataire :			Signature :		

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)						2024			
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD									
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

AB

AB HOLDING										Néant ☐ *							
Désignation de l'entreprise																	
Adresse de l'entreprise 1 RUE DES VIGNES DE LA BROSSSE 28500 VERNOUILLET																	
SIRET		9	5	3	3	7	5	3	2	6	0	0	0	1	4		
Durée de l'exercice en nombre de mois * 13												Durée de l'exercice précédent * 0					
												Exercice N clos le					
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012										
			Autres *		014		016										
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044		048												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070											
		Autres * (3)		072		074											
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	817	086		817										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096		098												
	Total général (I + II)		110	817	112		817										
PASSIF														Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120		1000								
	Écarts de réévaluation						124										
	Réserve légale						126										
	Réserves réglementées *						130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132									
	Report à nouveau						134										
	Résultat de l'exercice						136		-183								
	Provisions réglementées						140										
	Total I						142		817								
Provisions pour risques et charges						Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		)	172									
	Produits constatés d'avance						174										
	Total III						176										
Total général (I + II + III)							180		817								
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

AB HOLDING

Néant ☐

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3, 0 | 0, 6 | 2, 0, 2, 4 |

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

Production stockée *

Production immobilisée *

Subventions d'exploitations reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

Variation de stocks (marchandises) *

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

Autres charges externes * :

Impôts, taxes et versements assimilés

Rémunérations du personnel *

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements *

Dotations aux provisions

Autres charges

Total des charges d'exploitation (II)

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)

280

Charges financières (V)

294

-183

Produits exceptionnels (IV)

290

Charges exceptionnelles (VI)

dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

347

dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

348

300

Impôt sur les bénéfices * (VII)

306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

310

-183

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314

-183

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles *

322

Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)

324

Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

247

écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *

248

330

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

249

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprises nouvelles (44. sexies)

986

ZFU-TE (44. octies et octies A)

987

342

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)

981

JEI (44. sexies A)

989

ZRD (44. terdecies)

127

ZRR (44. quindécies)

138

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

991

Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)

990

ZFA (44. quaterdecies)

345

Investissements outre-mer

344

Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)

992

Droit divers

Créance due au report en arrière du déficit

346

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)

655

350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1

Déficit col. 2

352

354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

356

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :

360

-183

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1

Déficit col. 2

370

372

-183

N° 2033-B-SD – (SDNC-DGFIP) - Janvier 2019

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AB

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)														Désignation de l'entreprise : AB HOLDING										Néant ☒ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *					
		ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400				402				404				406									
		Autres		410				412				414				416									
Immobilisations corporelles		Terrains		420				422				424				426									
		Constructions		430				432				434				436									
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440				442				444				446									
		Installations générales agencements divers		450				452				454				456									
		Matériel de transport		460				462				464				466									
		Autres immobilisations corporelles		470				472				474				476									
		Immobilisations financières		480				482				484				486									
		TOTAL		490				492				494				496									
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																							
		Immobilisations incorporelles		500				502				504				506									
Immobilisations corporelles		Terrains		510				512				514				516									
		Constructions		520				522				524				526									
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530				532				534				536									
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540				542				544				546									
		Matériel de transport		550				552				554				556									
		Autres immobilisations corporelles		560				562				564				566									
		TOTAL		570				572				574				576									
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5															
		6		7		8		9		10															
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values																
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme														
											19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧										
1																									
2																									
3																									
4																									
5																									
6																									
7																									
8																									
9																									
10																									
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589										
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579			Régularisations	590		583		594		595										
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)									591																
TOTAL									596		585		597		599										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AB

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AB HOLDING										Néant ☒ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666				
TOTAL			680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705										
Terrains	710		715										
Constructions	720		725										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										
Matériel de transport	750		755										
Autres immobilisations corporelles	760		765										
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780						
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995					
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996					
Déficits reportables			984										
Déficits de l'exercice			860										
Total des déficits restant à reporter			870										
VI DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380					
N° du centre de gestion agréé								388					
Montant de la TVA collectée								374					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AB

N° 2033-D-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2019

Désignation de l'entreprise: AB.HOLDING.....										Néant ☒ *																			
Exercice ouvert le: et clos le:						Données en nombre de mois																							
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																													
Effectif moyen du personnel * :										376																			
Dont apprentis										657																			
Dont handicapés										651																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108																			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118																			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105																			
TOTAL 1										106																			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115																			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143																			
Subventions d'exploitation reçues										113																			
Variation positive des stocks										111																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116																			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153																			
TOTAL 2										144																			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																													
Achats										121																			
Variation négative des stocks										145																			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125																			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133																			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148																			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150																			
TOTAL 3										152																			
IV - Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137																	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117																			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022				Effectifs au sens de la CVAE *		023													
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)												026																	
Période de référence										024				/				160		/									
Date de cessation														/															

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

AB

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant

*

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 2 4

SIREN 9 5 3 3 7 5 3 2 6

Dénomination de l'entreprise AB HOLDING

Adresse (voie) 1 RUE DES VIGNES DE LA BROSSÉ

Code postal 28500 Ville VERNOUILLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Monsieur Nom patronymique BALBADAOU Prénom(s) ANASS
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 15/09/1983 N° Département 28 Commune DREUX Pays FRANCE
Adresse : N° 1 Voie RUE DES VIGNES DE LA BROSSÉ
Code Postal 28500 Commune VERNOUILLET Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AB

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

*

Exercice clos le

3 0 0 6 2 0 2 4

SIREN

9 5 3 3 7 5 3 2 6

Dénomination de l'entreprise

AB HOLDING

Adresse (voie)

1 RUE DES VIGNES DE LA BROSSE

Code postal

28500

Ville

VERNOUILLET

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

SAS AB TOPOPROJET

N° SIREN (si société établie en France)

9 7 9 1 7 5 7 4 2

% de détention

95

Adresse :

N°

1

Voie

RUE DES VIGNES DE LA BROSSE

Code Postal

28500

Commune

VERNOUILLET

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AB

AB